

REGLEMENT DES EPREUVES

ORGANISATEUR

Comité des Fêtes de JOSSE

EPREUVES

2 KM – 10 KM - ouverts aux licenciés et non licenciés hommes et femmes

CATEGORIES

2 KM : enfants de 8 à 12 ans.

10 KM : cadets, juniors, seniors et vétérans

L'âge minimum requis pour les 10 KM est de 16 ans.

Une licence d'athlétisme ou un certificat médical (copie ou original datant de moins d'un an) autorisant la course à pied seront obligatoires pour tous les participants ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

INSCRIPTION

2 KM : gratuit

10 KM : 7 euros

Paiement à l'inscription, le jour de l'épreuve, au bourg de JOSSE, dès 14 H 30 heures.

REMISE DES DOSSARDS

A partir de 14 H 30 heures au bourg

PARCOURS ET HORAIRES

2 KM : 15 H 30 heures dans le village

10 KM : deux boucles différentes dans le village dès 16 H 00

Départ et arrivée au bourg

RAVITAILLEMENT

1 à 3 postes le long du parcours avec épongeage

ASSISTANCE MEDICALE

Croix-Rouge, Protection civile et médecin

ASSURANCE

Les concurrents s'inscrivent sous leur entière responsabilité ; toutefois, les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile concernant le déroulement de l'épreuve

RECOMPENSES

Tee-shirts remis à tous les participants + récompenses (coupes, lots,...)

Attention : Les catégories récompensées ont été définies de la façon suivante :

- 1 catégorie senior,
- 1 catégorie vétérans 1 et 2 (nés entre 1952 et 1971)
- 1 catégorie vétérans 3 et 4 (nés avant 1952)

N.B. : ces catégories sont celles de l'année 2010-2011

Classement général et par catégories disponible à l'issue de l'épreuve

STATIONNEMENT

Le Comité des Fêtes demande aux participants de bien vouloir stationner aux abords du bourg du village de manière à n'entraver ni la fête foraine ni le déroulement de l'épreuve.

LES ORGANISATEURS SE RESERVENT LE DROIT DE MODIFIER LE PRESENT REGLEMENT SI LES CONDITIONS LES Y OBLIGENT